

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 8 août 2017 à compter de 19h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

M. Gérard Coulombe - Maire
Mme Jocelyne Lyrette – Mairesse suppléante
M. John Rodgers – Conseiller
Mme Martine Coulombe – Conseillère
Mme Johanne Bonenfant – Conseillère
M. Éric Bélanger – Conseiller

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général par intérim, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Quelques citoyens (22) assistent à la rencontre.

O-080817-239 Ouverture de la séance ordinaire

Le maire Gérard Coulombe, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19h00 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

O-080817-240 Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu, que l'ordre du jour soit adopté avec des ajouts ;
130-15 Modification entente avec le Directeur général
130-16 Affichage de poste
600-07 Avis de motion

Adoptée à l'unanimité

O-080817-241 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

O-080817-242 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu, d'adopter la séance extraordinaire du 13 juillet 2017 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

PERIODE DE QUESTIONS : Aucune

O-080817-243 Fréquence de dépôts – Rémunération des élus

Il est proposé par la conseillère Martine Coulombe et résolu que la rémunération des élus soit déposée régulièrement le dernier mardi de chaque mois.

Adoptée à l'unanimité

O-080817-244 Présentation des comptes payés pour juillet 2017

Le conseiller Éric Bélanger propose et il est résolu, d'adopter la liste des chèques émis ainsi que les paiements en ligne effectués pour la période de juillet 2017 au montant 104,908.77\$.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080817-245 Adoption des salaires payés pour juillet 2017

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu, d'adopter la liste des salaires payés pour juillet 2017, au montant de 45,582.27\$.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080817-246 Rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT a modifié par règlement la rémunération du personnel électoral ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général par intérim a déposé un budget électoral avec les anciens tarifs ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle tarification se traduira par une augmentation de 1285.00\$ au niveau du budget électoral ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martine Coulombe et résolu d'accepter les ajustements de rémunération proposé par MAMOT.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080817-247 Radiation de factures

CONSIDÉRANT QU'UNE facture datant du 13 septembre 2010 au nom de Sylvain Therrien suite à l'intervention de la brigade incendie au montant de 984.68\$ n'a jamais été remboursée, accumulant des intérêts de 1195.55\$ en date du 10 juillet 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE facture datant du 30 juin 2010 au nom de Sébastien Curé, suite à l'intervention de la brigade d'incendie au montant de 1054.15\$ n'a jamais été remboursée, accumulant des intérêts de 1270.64\$ en date du 10 juillet 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE ces deux factures sont prescrites selon la loi ;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires d'avocats ont déjà été déboursés pour la perception de ces factures, mais sans succès ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jocelyne Lyrette et résolu que ces factures au montant de 2038.70\$ ainsi que les intérêts au montant de 2466.10\$ soient radiées des comptes à recevoir de la municipalité

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080817-248 **Remboursement des taxes municipales**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des matricules 5182-94-3784, 5282-02-1769, 5383-36-7808 et 5384-41-6786 ont demandé une révision de leur évaluation à la MRCVG ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluateur de la MRCVG a répondu favorablement à leurs demandes ;

CONSIDÉRANT QUE cette révision est rétroactive au 1^{er} janvier 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE cette révision représente une diminution de l'évaluation de l'ordre de 2, 055, 000.00\$;

CONSIDÉRANT QUE le taux de la taxe foncière 2016 était de 0.995 du 100\$ d'évaluation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Bonenfant et résolu de rembourser une somme de 20,447.25\$ représentant le montant des taxes payées en 2016, plus les intérêts à 18%, représentant un montant de 3, 680.50\$. Le tout payable au propriétaire "La pointe à David".

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080817-249 Rapport d'ouverture de soumissions

Soumission sur invitation : Achat de diesel

Présences : Jean-Marie Gauthier
Stéphanie Gagnon

Ouverture mercredi le 26 juillet 2017 à 15 heure

Une seule soumission fut reçue :
2755-5382 Québec Inc.
(Jacques Lacourcière)

Escompte accordé : 3%

Terme : 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018

Jean-Marie Gauthier

Stéphane Gagnon

26 juillet 2017

Date

O-080817-250 Soumission pour diesel

CONSIDÉRANT QUE des soumissions sur invitation furent envoyées à deux fournisseurs en date du 14 juillet 2017 pour la période du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT QU' À la date de fermeture du dépôt de soumissions, soit le 26 juillet 2017 à 15 heures, une seule soumission fut déposée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par John Rodgers et résolu d'accorder le contrat d'achat pour la période du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018 à la compagnie 2755-5382 Québec Inc. (Station Esso), ce soumissionnaire accorde un escompte de 3% sur les factures de la municipalité.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080817-251 Appui à la municipalité de Montcerf-Lytton

Il est proposé par Éric Bélanger et résolu que la municipalité appuie la résolution # 2017-07-172 de la Municipalité de Montcerf-Lytton concernant "la politique d'assurance emploi".

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080817-252 Budget OMH

Il est proposé par John Rodgers et résolu d'accepter le budget approuvé cumulatif de l'O.M.H. représentant une quote-part municipale de 2014.00\$.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Le point 130-11 de l'ordre du jour est ajournée au 15 août 2017 à 16 heures

O-080817-253 Mandat à représentant

Pour autoriser le secrétaire-trésorier ou un représentant à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes

ATTENDU que la Municipalité de Grand-Remous peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal ;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro E-130717-231 ;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'autoriser le secrétaire-trésorier, directeur général ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en ventes pour défaut de paiement de taxes ;

Il est proposé par Jocelyne Lyrette, appuyé et résolu que :

Conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise le secrétaire-trésorière, directeur général ou le maire à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 5 octobre 2017 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080817-254 **Mandat à un agent d'immeuble**

ATTENDU QU'UN avis publié a été donné dans le journal La Gatineau ;

ATTENDU QUE la date limite pour la réception d'offres d'achat pour l'immeuble en question (Gagnon) se terminait le 30 juin 2017 ;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu aucune offre en date du 30 juin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Bélanger et résolu de mandater un agent d'immeuble accrédité pour la vente de cette propriété.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080817-255 **Bail – Caisse Populaire**

Il est proposé par John Rodgers et résolu d'autoriser la direction générale à signer le renouvellement du bail pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2019.

Ce bail est en fonction de la location d'espace du guichet automatique, en compensation d'un montant de 3500\$ annuellement.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-0807817-256 Modification à l'entente du directeur général intérimaire

Il est proposé par Jocelyne Lyrette et résolu d'autoriser 7 heures/mois en congé mobile au directeur-général intérimaire.

Cette modification est rétroactive au 7 mars 2017

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-080817-257 Affichage de poste

ATTENDU QUE quelques postes sont présentement affectés par des situations inattendues ;

ATTENDU QUE suite à ces situations, des affichages de poste peuvent s'avérer nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par John Rodgers et résolu que le directeur général intérimaire est autorisé à afficher le ou les postes nécessaires aux remplacements inattendus, le tout tel que discuté au préalable en comité de travail

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-080817-258 Contrat du MTQ – chemin Baskatong

Il est proposé par Éric Bélanger et résolu d'autoriser le maire Gérard Coulombe à signer au nom de la municipalité, le contrat # 850922966 au montant de 111,833.90\$ pour une durée d'un (1) an avec le MTMDET afin de faire l'entretien hivernal du chemin Baskatong.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-080817-259 **Achat de sable tamisé**

Il est proposé par John Rodgers et résolu d'autoriser l'achat de 1000 tonnes métrique de sable tamisé au montant de 5.57 / tonnes³, tel que confirmé par Agrégats Décor Estrie Inc., pour un total approximatif de 5570.00\$ plus les taxes applicables.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-080817-260 **Programme Québec Branché**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral s'est engagé à investir 500 millions de dollars dans un nouveau programme de services large bande appelé "Brancher pour innover" ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial va consacrer 100 millions de dollars au programme "Québec Branché" ;

CONSIDÉRANT QUE Bell a déposé en avril 2017, un projet pour améliorer les services internet à Grand-Remous ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyne Lyrette et résolu que la Municipalité de Grand-Remous appuie le projet de Bell qui fera bénéficier la collectivité de services Internet améliorés et de suivre l'évolution technologique, ce qui répondra aux besoins de connectivité d'un large éventail d'utilisateurs comme les résidences, les établissements communautaires et les entreprises.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-080817-261 **Adoption de modification : Règlement 074**

Projet de règlement modifiant le règlement de zonage #074 et modifié le 01-1-2014 portant le nouveau numéro : 141014-263, visant à apporter une modification aux usages et constructions dans la marge avant (3 mètres)

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 5 juin 2017 par le conseillère Jocelyne Lyrette ;

ATTENDU QU'UNE dispense de lecture a été donnée en même temps que l'avis de motion ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martine Coulombe et résolu que l'article 7.1 soit modifié en y ajoutant :

- Les puits et installations Septiques à condition qu'ils ne soient pas situés à moins de (3) mètres des lignes de propriété.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-080817-262 **Mandat à Me Carole Joly**

Il est proposé par Johanne Bonenfant et de résolu de mandater Me Carole Joly, notaire, afin de préparer tous les documents nécessaires à la conclusion du dossier de M. Rhéaume Lyrette.

Étant donné que l'objet de ce dossier est d'accorder une virée adéquate à la municipalité durant la période hivernale, les honoraires encourus seront à la charge de la municipalité.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Pour le point 600-02 de l'ordre du jour, la conseillère Jocelyne Lyrette se retire de la table du conseil.

AVIS DE MOTION **Avis de motion**

Avis de motion est donné par Gérard Coulombe.

Règlement "Usage de garde ou d'élevage d'animaux à des fins personnels" (hors de la zone agricole)

Une dispense de lecture est demandée en même temps que l'avis de motion.

0-080817-263 **Demande de dérogation mineure 2017-06**

M. François Legault

CONSIDÉRANT QUE la demande numéro 2017-06 ayant pour effet de réduire la marge avant à 8.29 mètres qui normalement devrait être à 12 mètres, ceci contrairement à ce qui est prescrit à l'article 6.2.1.2, chapitre VI du règlement de zonage N°074 ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire régulariser la marge avant dérogatoire de son bâtiment accessoire existant sur sa propriété depuis de nombreuses années ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire procéder à la vente de sa propriété ;

COSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire dérogatoire cause une problématique quant à la vente ;

CONSIDÉRANT QUE la construction a bénéficié d'un permis de construction émis par la municipalité en 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la construction dérogatoire n'affecte aucunement les propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE la construction dérogatoire ne cause aucune perte de jouissance aux propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE la construction dérogatoire ne cause aucun préjudice au chemin public existant ;

CONSIDÉRANT QUE le fait de ne pas accorder la demande de dérogation mineur peut causer un préjudice au demandeur ;

POUR CES MOTIFS, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent à l'unanimité au conseil municipal **D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure pour le bâtiment accessoire 2017-06.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Ajournement de la séance pour une période de questions sur la dérogation mineure

Une (1) seule question fut posée pendant l'ajournement.

Note au procès-verbal

Le point 600-06 le l'ordre du jour a été retiré pour être étudié de nouveau par le conseil

AVIS DE MOTION Avis de motion

Avis de motion est donné par Gérard Coulombe.

Règlement concordance ;

Une dispense de lecture est demandée en même temps que l'avis de motion.

0-080817-264

Achat d'équipement électronique

Il est proposé par John Rodgers et résolu d'autoriser l'achat d'équipements électroniques pour un montant de 570.95\$ plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission du Groupe DL.

Cette dépense est prévue au budget 2017.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-080817-265

Soumissions publiques – Terrain de tennis

ATTENDU QUE la confirmation de subvention de la MRCVG au montant de 70,210\$;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà mandaté monsieur Éric Saumure, ingénieur à la MRCVG afin de préparer les plans et devis ;

ATTENDU QU'IL est important pour la population locale ainsi que pour les nombreux villégiateurs d'avoir à leur disposition une infrastructure adéquate afin de pratiquer un sport de plus en plus populaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Bonenfant et résolu d'autoriser la direction générale à préparer des soumissions publiques afin de connaître les coûts réels de ce projet ;

Des sommes sont disponibles au budget 2017 :

- | | | |
|--------------------|--------------------------|----------|
| - 02-130-999 | Développement économique | 10,000\$ |
| - 02-701-90-970-01 | Fête du 80 ^e | 6,000\$ |

Suite à la réception des soumissions, le conseil prendra une décision afin de se procurer le solde manquant pour la réalisation du projet.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080817-266 **Levée de la séance**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la séance soit ajournée au 15 août 2017 à 16 heures. Il est présentement 20h00 précise.

Adoptée à l'unanimité

Gérard Coulombe
Maire

Jean-Marie Gauthier
Dir.gén. par intérim

